

DMP

Dossier Médical Personnel



Face aux défis que représentent notamment le vieillissement de la population et le développement des maladies chroniques, le Dossier Médical Personnel (DMP) est un outil moderne et performant, qui **améliore la coordination, la qualité et la continuité des soins** pour tous. Véritable **carnet de santé informatisé et sécurisé**, il contient les informations que les professionnels de santé ont jugé utiles de partager avec leurs confrères (compte-rendu d'hospitalisation, volet médical de synthèse produit par le médecin traitant, compte-rendu de consultation chez un spécialiste...).

Le DMP peut être alimenté par **un professionnel de santé autorisé par le patient** (via son logiciel métier ou le site internet www.dmp.gouv), ou par le patient lui-même.

Conçu pour **faciliter l'accès du patient à ses données de santé**, le DMP entend aussi l'inciter à participer davantage à sa prise en charge et à devenir acteur de sa propre santé.

Deux programmes lancés par l'ASIP Santé

- **Décembre 2011** : Le Pôle Saint Hélier (médecine physique et réadaptation) et le Centre Hospitalier du Pays de Ploërmel ont été sélectionnés par l'ASIP Santé pour **tester le DMP** dans le cadre du programme «DMP en établissements».
- **Mars 2012** : Le GCS e-Santé Bretagne est retenu comme Maîtrise d'Ouvrage Régionale par l'ASIP Santé afin de mettre en place le déploiement du DMP. Le **territoire de santé n°4** est sélectionné comme **bassin pilote** avec le Centre Hospitalier de Bretagne Atlantique, le Centre Hospitalier du Pays de Ploërmel, la Clinique Océane, l'Établissement Public de Santé Mentale (EPSM) du Morbihan, la Clinique des Augustines et les professionnels de santé libéraux.



Elargissement du périmètre de déploiement

- A partir du second semestre 2013, le DMP entre dans une **deuxième phase de déploiement** en Bretagne. Ainsi, en 2013 et 2014, d'autres territoires de santé entrent progressivement dans la démarche. Il s'agit des **bassins de Lorient, Pontivy et de l'ouest du bassin rennais** (Saint-Méen-le-Grand et Montfort-sur-Meu).
- Afin d'anticiper les orientations ministérielles sur un **DMP de 2^{ème} génération ouvert au secteur médico-social**, le GCS commence dès aujourd'hui à en tester le déploiement en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). L'objectif est d'expérimenter la **consultation du Dossier de Liaison d'Urgence (DLU)**, produit par les EHPAD pour chacun de leurs résidents, par les **médecins régulateurs du SAMU 56**. Cette consultation pourra être une aide précieuse à leurs prises de décision lors des appels au Centre 15.

Acteurs du projet

Comité de pilotage

- ARS Bretagne
- GCS e-Santé Bretagne
- URPS Médecins Libéraux de Bretagne
- Directeurs des établissements de santé pilotes
- CISS Bretagne

Contact : Pierre Barel, 02 97 53 45 59